

### **Atelier Musical de Velotte - Versement d'une subvention**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'Atelier Musical de Velotte organise depuis quelques années, des activités qui connaissent un certain développement : le nombre d'enfants inscrits est en constante augmentation et l'Atelier est une des associations les plus actives du quartier de Velotte.

L'Association n'a pu bénéficier de subvention en 1995, ayant fait parvenir son dossier beaucoup trop tardivement, bien longtemps après la date limite de dépôt.

Elle a donc repris ses activités avec un léger handicap ; il est donc proposé de lui attribuer une subvention de 40 000 F pour ne pas pénaliser son fonctionnement.

Cette somme est à prélever sur le chapitre 92.22/65748.41000 du BP 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 11 mars 1996.*